

# PAROISSE DE LARMOR-PLAGE

Place Notre Dame de Larmor-Plage 56260 Larmor- plage

SITE : [Paroisses-ploemeur-larmorplage.fr](http://Paroisses-ploemeur-larmorplage.fr) - ☎ 02 97 65 51 81



## Demande d'utilisation de l'église avec + / - une salle Paroissiale

Christian Flageul : [ndlarmor.concert@orange.fr](mailto:ndlarmor.concert@orange.fr) 06 83 41 01 92

*Au moins deux mois avant la manifestation prévue.*

*Aucune publicité ne sera faite avant d'avoir reçu l'autorisation par le retour de ce document.*

Les lois qui régissent, depuis décembre 1905, le régime de séparation entre les Eglises et l'Etat, accordent à l'affectataire (Recteur) l'usage exclusif de l'église existant sur sa paroisse. Compte tenu de cette législation, j'ai l'honneur de demander l'autorisation d'utiliser l'église de Larmor-Plage en vue de (1) :

Cette manifestation que nous proposons d'organiser est compatible avec le caractère religieux de l'édifice, conformément à l'exigence exprimée par le Droit Canonique (2).

### 1. LE DEMANDEUR :

Organisme demandeur : *organisateur, Formation, Associations*

Personne responsable : *nom et prénom*

Adresse postale :

Tél :

Courriel :

### SOLLICITE L'AUTORISATION D'UTILISER :

**L'église de Larmor-Plage +/ -**  **Vestiaire et WC** au presbytère

➤ Le : \_\_\_\_\_ Heure de l'évènement de : H à : H

➤ Indiquer le cadre et le but de la manifestation :

➤ Le programme projeté comprend les œuvres suivantes :

*Le descriptif précis des œuvres jouées ou exposées. Joindre une feuille si nécessaire*

➤ Préciser :

Le nombre des exécutants :

Choristes :

Musiciens :

Utilisation de l'orgue :  oui  non

Nombre de spectateurs attendu :

Max : 380 Assis ou 600 Debout

Répétitions : *dates / horaire*

Installation : *date/ horaire*

Désinstallation : *date/ horaire*

➤ Participation aux frais par le public :

Libre participation aux frais.

Évènement payant au prix d'entrée de : €

**Une salle paroissiale** : *Dates et heures* :

*Jusqu'à : Dates et heures* :

## 2. EN COCHANT LES POINTS SUIVANTS, LE DEMANDEUR S'ENGAGE A :

- Fournir une police d'assurance garantissant la responsabilité civile des biens confiés et des occupants. ; *jointe à la demande*  
Faire observer les règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église, ou dans ses dépendances,  
*Interdiction stricte : de boisson, tabac, et de présence d'animaux.*
- Respecter l'église : interdiction de fumer, tenues et comportements corrects ; respect : de l'espace liturgique, Tabernacle, l'Ambon, le chœur.
- Remettre en ordre et propre tous les locaux (WC) utilisés. Les bancs déplacés, seront remis à leur place initiale.
- Signaler les dégâts éventuels mobiliers et /ou immobiliers, ou les dysfonctionnements.
- Être éco-responsable d'électricité et de chauffage.
- Ne pas placarder les affiches sur les portes de l'église. Un tableau est disponible sous le porche : entrée nord !
- Salle paroissiale : ne pas utiliser les plaques chauffantes.

## 3. L'ORGANISATEUR est responsable du maintien en parfait état des lieux.

- La manifestation n'entravera, en aucune façon, la destination première de l'église qui est l'exercice du Culte. Pour des raisons propres à l'église, l'autel ne peut en aucun cas être déplacé.
- Sécurité : aucune issue ne sera fermée, aucun passage à l'intérieur ne sera obstrué.
- La vente de livres ou de CD est autorisée ; la vente de boissons et/ou d'alimentation est interdite.
- L'organisateur prendra contact la veille du concert avec le coordinateur de la manifestation.

## 4. INDEMNISATIONS : *concours au fonctionnement de la paroisse*

- A la réservation seront demandées : - **UNE CAUTION** : de 150 € restituée après l'état des lieux.  
- **UN DON minimum d'utilisation** :
  1. **Eglise** : 150€. -1er mai au 30 septembre / 180 € -1er octobre au 30 avril.
  2. +/- Salle paroissiale : 50 € -1er mai au 30 septembre / 70 € -1er octobre au 30 avril.
- A réception du règlement, la réservation des locaux devient effective.
- Selon le mode de participation du public, l'organisateur fera un don correspondant au moins à 10 % du de la recette

Les chèques seront libellés à l'ordre : **association diocésaine Paroisse Notre Dame de Larmor- plage.**

**Le demandeur** Nom du signataire :

**Autorisation**

Le :

Le :

à :

à :

Signature :

Signature :

Le coordinateur par délégation du Recteur : **Christian Flageul**

(1) *préciser : exposition ou concert*

(2) *" Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pas contraires à la sainteté du lieu "*

## **GLOSSAIRE** (Portail de la Conférence des Evêques de France)

**AMBON** : Du grec anabaïnein « monter ». Podium ou pupitre surélevé, placé à l'entrée du chœur\* d'une église. De l'ambon est proclamée la Parole de Dieu. Il est aussi utilisé pour la prédication.

**AUTEL** : Dans la Bible, table de pierre dressée pour rappeler une intervention divine. Des sacrifices y étaient parfois offerts (animaux, libations). Dans l'Église catholique, l'autel est l'endroit le plus sacré de l'église, où l'on célèbre l'Eucharistie\* ; il a généralement la forme d'une table et est disposé dans le chœur de l'église.

**CHŒUR** : du latin chorus, chœur.

Dans une église le chœur est le lieu où se trouve l'autel et où se déroulent les liturgies

**EUCHARISTIE** : en grec : action de grâce.

Louange, action de grâce rendue à Dieu. Plus particulièrement, l'action de grâce prononcée au repas juif, plus solennellement lorsqu'elle commémore la Pâque, la sortie d'Égypte. Chez les chrétiens, et plus précisément chez les catholiques, l'Eucharistie est la célébration du sacrifice du corps et du sang de Jésus Christ présent sous les espèces du pain et du vin. L'évêque et le prêtre sont les célébrants de l'Eucharistie.

**TABERNACLE** : Appelé aussi 'Tente de la rencontre' (Exode 33,7 – 29 ; 42). Durant le séjour des hébreux au désert, la tente était le sanctuaire transportable, lieu privilégié de la présence de Dieu parmi son peuple. Dans l'Église catholique le tabernacle est la petite armoire destinée, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, à conserver les hosties consacrées. Une petite lumière signale la présence de la réserve eucharistique.